



ASSOCIATION SCENE AUX CHAMPS

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

TREMLIN PLEIN CHANT

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

L'association Scène aux Champs organise à Saubrigues dans le cadre du soutien aux artistes émergents, un tremplin amateur des musiques actuelles, qui porte le nom de « Plein Chant », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Notre objectif est de promouvoir des artistes en voie de professionnalisation créatifs et innovants, et des interprétations originales.

Ce tremplin donnera l'occasion d'une soirée musicale conviviale et festive à partager avec un public local accueilli gratuitement (voir site www.scene-champs.fr pour la date).

S'inscrire au Tremplin c'est donc s'engager à être disponible à la date du concert pour une représentation ! (se référer à notre site internet pour la date du concert)

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le tremplin est ouvert à tous les artistes et/ou groupes non professionnels, **en voie de professionnalisation**, de la **Région Nouvelle Aquitaine** et **non-signés auprès des labels et/ou maisons de disques**. Un participant est une personne seule ou un groupe.

Ce tremplin se place exclusivement dans un cadre amateur, et sur le principe du bénévolat.

Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** leur permettant de participer au tremplin.

Les groupes et artistes cèdent gratuitement à l'organisateur les droits d'utilisation de leur image, de leur nom, et titres de morceaux pendant le concours. Ils acceptent par le présent règlement intérieur la diffusion de photos de concert dans la presse et sur nos supports de communication.

Les membres de chaque groupe devront désigner un représentant, celui-ci devant être impérativement majeur.

Association SCÈNE AUX CHAMPS

30 place de la mairie 40230 Saubrigues / contact@sceneauxchamps.fr

Version du 09/08/2024, consultez <https://www.sceneauxchamps.fr/plein-chant> pour la dernière version



ASSOCIATION SCÈNE AUX CHAMPS

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au tremplin Plein Chant, les formations musicales devront fournir les éléments suivants :

1-Un envoi de 3 à 5 morceaux (format MP3, Wav, ou Ogg). Ces 3 morceaux devront être des compositions originales (les participants garantissent être les auteurs, compositeurs et interprètes). La qualité du son ne sera pas un critère de sélection (préciser pour chaque morceau nom du groupe + nom du titre).

2-Une fiche de présentation de l'artiste ou du groupe avec photos, bio, ainsi que les coordonnées du représentant du groupe.

3-Les motivations du groupe : Qualité de la présentation / argumentaire du besoin et motivations vis-à-vis de notre accompagnement. Il est très important de nous expliquer vos **motivations** pour participer à ce tremplin (qu'est-ce qu'il peut vous apporter ? qu'est-ce qui vous intéresse dans le prix : la scène ? la résidence ?)

3-La validation du présent règlement et notamment, le cas échéant, l'autorisation parentale dûment signée pour chacun des participants mineurs.

Les inscriptions doivent se faire sur le site internet de l'organisateur, **avant la date fixée par l'organisateur précisée sur la page d'inscription** : www.scene-champs.fr/plein-chant/

Tout dossier incomplet ne pourra être validé et sera par conséquent rejeté sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION

Il est précisé que pour l'ensemble du processus de sélection, les groupes ou artistes candidats devront impérativement se référer au présent règlement.

A – PRESELECTION

L'écoute des morceaux envoyés et l'étude des dossiers permettront de sélectionner 4 groupes ou artistes.

Cette sélection sera faite par le collectif de programmation de l'association Scène aux Champs.

Nos critères de sélection lors de l'écoute :

- Originalité / personnalité / créativité
- Qualité des textes ou du message (bonus pour les textes en Français)

Association SCÈNE AUX CHAMPS

30 place de la mairie 40230 Saubrigues / contact@sceneauxchamps.fr

Version du 09/08/2024, consultez <https://www.sceneauxchamps.fr/plein-chant> pour la dernière version



ASSOCIATION SCENE AUX CHAMPS

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

- Qualité d'interprétation / arrangements
- Qualité de la présentation / argumentaire du besoin et motivations vis-à-vis de notre accompagnement - Attention, un dossier sans cette partie sera éliminé.

Les résultats pour les artistes ou groupes qualifiés seront communiqués par courrier, courriel et/ou par téléphone en en octobre. Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation. Les artistes non sélectionnés seront également informés, et ce courant octobre au plus tard.

Les artistes ou groupes sélectionnés seront invités à se produire sur scène à la Mamisèle. Assurez-vous donc d'être disponibles !

B – SOIREE « PLEIN CHANT »

Les groupes ou artistes sélectionnés produiront sur scène, à la Mamisèle le **à la date fixée par l'organisateur** (voir site www.scene-champs.fr) un set de 30 minutes. Le set présenté doit être exclusivement composé de compositions originales.

Auparavant, les artistes transmettront leur fiche technique et leurs besoins. Ces demandes techniques seront acceptées dans la limite des moyens possibles de la salle.

L'ordre de passage, sera établi conjointement par le collectif de programmation et par le Technicien de la salle en fonction des fiches techniques des groupes et des styles musicaux.

La sélection pour du groupe/artiste qui bénéficiera d'un accompagnement d'un an sera faite par un jury composé de personnes issues du monde du spectacle et de l'association (musiciens, techniciens, organisateurs d'événements...). Ils évalueront la prestation scénique du groupe ou de l'artiste en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : créativité, originalité des compositions, qualité musicale (technique), valeur globale, présence scénique.

Nos critères de sélection lors du concert :

- Originalité / personnalité / créativité
- Qualité des textes ou du message (bonus texte en Français)
- Qualité d'interprétation / arrangements
- Présence scénique / relation avec le public
- Propositions scénique / costumes / décors, lumières...
- Cohésion de groupe

Association SCÈNE AUX CHAMPS

30 place de la mairie 40230 Saubrigues / contact@sceneauxchamps.fr

Version du 09/08/2024, consultez <https://www.sceneauxchamps.fr/plein-chant> pour la dernière version



ASSOCIATION SCENE AUX CHAMPS

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

- Potentiel de programmation dans des salles du réseau
- Potentiel clair de professionnalisation
- Communication du groupe extra scène

Le ou les artistes ayant obtenu le maximum de points seront les artistes sélectionnés pour un accompagnement d'un an par la Scène aux Champs. Les objectifs et conditions de cet accompagnement pourront être définis conjointement et pourront inclure les éléments suivants : programmation dans la saison culturelle, présentation du projet au Plateau de Musicalarue au printemps 2025, accueil en résidence (par exemple, en fonction des besoins et du budget, pour un travail scénique avec un coach, travail d'arrangement avec un musicien professionnel, travail son/lumière avec un technicien), captation vidéo de la prestation lors du concert du 16 novembre, etc...

L'accompagnement de la Scène aux Champs se concentrera essentiellement autour du travail de scène et de la promotion du projet.

Le nom du projet sélectionné sera annoncé à l'issue du tremplin.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DU TREMPLIN PLEIN CHANT

Les artistes et/ou groupes candidats déclarent être informés et acceptent que :

- ils devront fournir et se produire avec leur matériel musical propre (notamment instruments de musique...), l'organisateur ne mettant à leur disposition que du matériel de sonorisation et d'éclairage.
- ils se produiront sur scène dans le cadre d'un concours visant à promouvoir les jeunes talents et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour leur prestation.

L'organisateur s'engage à :

- proposer une solution d'hébergement pour les artistes résidant loin de Saubrigues
- offrir une collation dans les loges ainsi que le dîner pour les participants
- proposer un défraiement transport (calcul mappy / km) pour les artistes résidant à plus de 30 km

ARTICLE 6 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le tremplin est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Association **SCÈNE AUX CHAMPS**

30 place de la mairie 40230 Saubrigues / contact@sceneauxchamps.fr

Version du 09/08/2024, consultez <https://www.sceneauxchamps.fr/plein-chant> pour la dernière version



ASSOCIATION SCENE AUX CHAMPS

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite d'incidents (problèmes postaux, incidents sur les connections), l'inscription des artistes et/ou groupes participants n'aurait de ce fait pu être prise en compte.

L'organisateur se réserve la faculté de modifier, de reporter ou d'annuler le tremplin à tout moment en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 7 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux artistes et/ou groupes participants du tremplin serait constitué, chaque participant à un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce tremplin, et que vive la musique !

Association SCÈNE AUX CHAMPS

30 place de la mairie 40230 Saubrigues / contact@sceneauxchamps.fr

Version du 09/08/2024, consultez <https://www.sceneauxchamps.fr/plein-chant> pour la dernière version